

N° 420

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 juin 1984.

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

*relatif à l'usage vétérinaire de substances anabolisantes
et à l'interdiction de diverses autres substances.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

▲

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires économiques et du Plan.)

*L'Assemblée nationale a modifié, en deuxième lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 37, 243 et in-8° 84 (1983-1984).

2^e lecture : 315, 359 et in-8° 133 (1983-1984).

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 2036, 2081 et in-8° 560.

2^e lecture : 2205, 2209 et in-8° 610.

Pharmacie.

.....

Art. 2 bis.

..... **Conforme**

Art. 3.

La disposition du second alinéa de l'article L. 617-17 du code de la santé publique cesse de s'appliquer aux médicaments contenant des substances anabolisantes à compter de la publication de la présente loi.

.....

Art. 5.

..... **Conforme**

.....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 juin 1984.

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.